SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 31 janvier 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

23-01-033 3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolution engagement de la firme LER Inc pour effectuer une étude écologique
- 3. Résolution d'engagement de Madame Marie-Eve Chouinard pour les plans de réfection de l'église

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-01-034 4.- Mandat à LER INC – Étude écologique

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lacs Bossé et des 4H, ancienne prise d'eau municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et ils en sont venus à un consensus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil mandate LER INC, Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc, afin d'effectuer une étude écologique.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-01-035 5.- Mandat à L'Atelier créatif - Élaboration d'un plan d'aménagement dans le but de modifier l'espace intérieur de l'église

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue consacre depuis plusieurs années des efforts à la mise en valeur de son patrimoine.

ATTENDU QUE la Municipalité à effectuer des travaux majeurs dans l'église et qu'il y a d'autres aménagements à effectuer dans celle-ci,

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue mandate l'Atelier créatif afin de réaliser un plan d'aménagement intérieur de l'église pour un montant de 3 975.00 \$ taxes en sus incluant rencontres, téléphones, courriels et suivis durant la réalisation des plans.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

7.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 00, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire